

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 13/12/2024 - 60560 - 1992 B 03421 - 388 250 797 - EUROPROPULSION

Didier FLEYTOUX

Expert comptable - Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie régionale de Paris

S.A. EUROPROPULSION

Société Anonyme au capital de 1.200.000 Euros.

22, quai Gallieni

92150 SURESNES

388 250 797 RCS NANTERRE

COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2023

- 1 -

BILAN ACTIF

Désignation : Europropulsion
Adresse : 22 Quai Galliéni 92150 Suresnes
N°SIRET : 38 825 079 700 015

Code APE :

Durée N : 12
Durée N-1 : 12

Rubriques	Montant brut	Amortissements	décembre 2023	décembre 2022
Capital souscrit non appelé	I AA			
IMMOBILISAT. INCORPORELLES				
Frais d'établissement	AB	AC		
Frais de recherche et développement	AD	AE		
Concessions,brevets,droits similaires	AF 1 662 381	AG 1 452 143	210 238	175 975
Fonds commercial (1)	AH	AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ 44 212	AK	44 212	4 589
Avances,acomptes immob. incorpor.	AL	AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	AN	AO		
Constructions	AP 373 461	AQ 193 610	179 850	201 171
Installations techniq., matériel, outillage	AR 6 620 509	AS 5 521 597	1 098 912	963 725
Autres immobilisations corporelles	AT 3 374 326	AU 2 651 570	722 756	762 378
Immobilisations en cours	AV	AW		110 252
Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations par mise en équivalence	CS	CT		
Autres participations	CU	CV		
Créances rattachées à participations	BB	BC		
Autres titres immobilisés	BD	BE		
Prêts	BF 20 000	BG	20 000	40 800
Autres immobilisations financières	BH 246 054	BI 30 085	215 969	220 493
TOTAL II	BJ 12 340 944	BK 9 849 006	2 491 938	2 479 382
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
En-cours de production de biens	BN 108 077 607	BO	108 077 607	126 052 915
En-cours de production de services	BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
Marchandises	BT	BU		
Avances,acomptes versés/commandes	BV 137 679 643	BW	137 679 643	88 038 720
CREANCES				
Créances clients & cptes rattachés (3)	BX 25 443 435	BY	25 443 435	21 891 607
Autres créances (3)	BZ 58 265 392	CA	58 265 392	63 970 383
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dt actions propres <input type="text"/>)	CD	CE		
Disponibilités	CF 9 436 468	CG	9 436 468	20 284 201
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance (3)	CH 22 363	CI	22 363	51 524
TOTAL III	CJ 338 924 909	CK	338 924 909	320 289 351
Charges à répartir/plsrs exercices	IV CL			
Primes rembours des obligations	V CM			
Ecarts de conversion actif	VI CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO 338 924 909	1A 9 849 006	341 416 846	322 768 732

Désignation : Europropulsion

Rubriques		décembre 2023	décembre 2022
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel (1) (dont versé : <input type="text"/>)	DA	1 200 000	1 200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB		
Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence <input type="text"/> EK <input type="text"/>)	DC		
Réserve légale (3)	DD	121 959	121 959
Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
Réserves réglementées (3) (dont rés. prov. cou <input type="text"/> B1 <input type="text"/>)	DF	19 592	19 592
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig. <input type="text"/> EJ <input type="text"/>)	DG		
Report à nouveau	DH	8 698 129	8 628 087
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	4 463 866	6 070 042
Subventions d'investissements	DJ		
Provisions réglementées	DK		
TOTAL I	DL	14 503 547	16 039 681
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées	DN		
TOTAL II	DO		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	DP		
Provisions pour charges	DQ	536 400	552 824
TOTAL III	DR	536 400	552 824
DETTES (4)			
Emprunts obligataires convertibles	DS		
Autres emprunts obligataires	DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participa <input type="text"/> EI <input type="text"/>)	DV	4 119	3 765,88
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	259 011 079	259 759 157
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	43 030 540	25 960 839
Dettes fiscales et sociales	DY	9 127 720	8 739 484
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	9 947	67 412
Autres dettes	EA		1 465
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance (4)	EB	15 193 495	11 644 106
TOTAL IV	EC	326 376 900	306 176 227
Ecart de conversion passif	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	341 416 846	322 768 732

Désignation : Europropulsion

Rubriques	France		Exportation			décembre 2023	décembre 2022
Ventes de marchandises	FA		FB		FC		
Production - biens	FD	53 621 029	FE	16 327 830	FF	69 948 859	66 960 947
vendue - services	FG	28 038 457	FH	18 529 496	FI	46 567 953	46 706 242
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	FJ	116 516 811	FK	69 948 859	FL	116 516 811	113 667 189
Production stockée					FM	-17 975 308	26 246 040
Production immobilisée					FN		
Subventions d'exploitation					FO		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP	181 755	230 807
Autres produits (1) (11)					FQ	1	631
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)	I				FR	98 723 259	140 144 667
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS		
Variation de stock (marchandises)					FT		
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)					FU		
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)					FV		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)					FW	88 445 710	127 096 451
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	712 458	953 687
Salaires et traitements					FY	5 017 516	5 738 946
Charges sociales (10)					FZ	2 355 263	2 644 708
DOTATIONS D'EXPLOITATION							
Sur immobilisations : - dotations aux amortissements					GA	469 465	520 116
- dotations aux provisions					GB		
Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC		
Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	44 581	48 016
Autres charges (12)					GE	31 829	13 795
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4)	II				GF	97 076 820,90	137 015 719,25
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	1 646 438	3 128 947
OPERATIONS EN COMMUN							
Bénéfice attribué ou perte transférée			III		GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré			IV		GI		
PRODUITS FINANCIERS							
Produits financiers de participations (5)					GJ		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 578 457	76 498
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	0	147 885
Différences positives de change					GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	V				GP	1 578 457	224 382
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ		
Intérêts et charges assimilées (6)					GR	0	148 242
Différences négatives de change					GS		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	VI				GU	0	148 242
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	1 578 457	76 140
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	3 224 895	3 205 087

Rubriques		décembre 2023	décembre 2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 231 000	4 137 726
Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	1	81
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (7)	VII HD	1 231 001	4 137 807
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	33 277	34 284
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	0	47 685
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	0	30 085
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (7)	VIII HH	33 277	112 054
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	1 197 724	4 025 753
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	IX HJ	399 267	863 660
Impôts sur les bénéfices	X HK	-440 514	297 138
TOTAL DES PRODUITS	HL	101 532 717	144 506 856
TOTAL DES CHARGES	HM	97 068 851	138 436 814
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	HN	4 463 866	6 070 042

S.A. EUROPROPULSION

Société Anonyme au capital de 1.200.000 Euros.

22, quai Gallieni

92150 SURESNES

388 250 797 RCS NANTERRE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2023

1 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE:

L'activité de l'exercice 2023 a été marquée par :

- la vente de 1 jeu de moteurs PB, pour 1,5 jeux vendus au cours de l'exercice précédent,
- la vente de 3 moteurs P120C-VEGAC pour 3 moteurs vendus au cours de l'exercice précédent (dont le moteur de qualification),
- la vente de 1 moteur P80-VEGA pour 0 moteur vendu au cours de l'exercice précédent,
- la continuation des activités du développement P120C et la montée en puissance du projet de développement P160C (anciennement dénommé P120C+).

2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES:

Les comptes sociaux au 31 décembre 2023 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement de l'ANC 2014-03 relatif au plan comptable général et des règlements de l'ANC le modifiant.

2-1 - Immobilisations incorporelles :

Elles correspondent à des logiciels amortis sur 3 à 5 ans en linéaire.

Les logiciels acquis et les coûts de développement interne de logiciels sont immobilisés.

Les investissements de logiciels de l'exercice s'élèvent à 82 K€, auxquels s'ajoutent les immobilisations incorporelles en cours de l'exercice précédent de 4 K€.

Au titre de l'exercice 2023, les frais de recherche et de développement, autres que les coûts de développement de logiciels, sont comptabilisés en charges d'exploitation, les critères pour leur immobilisation, tels que définis par la réglementation en vigueur, n'étant pas réunis. L'essentiel des coûts directs de recherche de l'exercice 2023 s'élève à 3.201 K€ et sont intégralement imputés sur les contrats de développement.

2-2 - Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique ou de production (hors frais financiers) diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Ces immobilisations sont amorties selon les durées d'utilisation :

- Constructions sur sol d'autrui : 5 à 20 ans,
- Installations techniques : 3 à 20 ans,
- Installations générales, agencements, aménagements : 5 à 20 ans,
- Matériel de bureau et informatique: 3 à 10 ans,
- Mobilier : 3 à 10 ans,
- Matériel de transport : 2 à 5 ans.

Le mode d'amortissement retenu est l'amortissement linéaire.

Des provisions pour dépréciation sont constatées lorsque les amortissements ne permettent pas de traduire la perte de valeur de l'immobilisation concernée. Si à la clôture des comptes, il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur, la société effectue un test de dépréciation.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'utilité.

Les investissements d'immobilisations corporelles de l'exercice s'élèvent à 381 K€ auxquels s'ajoutent les immobilisations en cours de l'exercice précédent de 111 K€.

Les acquisitions et les cessions d'immobilisations corporelles sont traduites dans le tableau ci-joint des immobilisations.

2-3 - Immobilisations financières :

Elles sont composées de dépôts de garantie pour des locations immobilières et de prêts au personnel. Ces créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation d'un dépôt de garantie versé de 30 K€ est comptabilisée dans les comptes de la société.

2-4 - Stocks et En-cours de production :

La valorisation des en-cours comporte les charges de production directes (coût d'acquisition des matières consommées, sous traitance industrielle, main d'œuvre directe de production) et indirectes (frais généraux des sites de production). Le coût de production ainsi obtenu, ne comporte donc pas de frais de siège, de frais commerciaux conformément au Plan Comptable Général 2014-03. Par ailleurs, les frais financiers ne sont pas incorporés dans la valorisation des en-cours.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont constituées en tenant compte du prix du marché, des perspectives de vente mais aussi du risque lié à l'obsolescence, apprécié par rapport à des niveaux de stocks objectifs.

Les pertes sur les coûts réalisés font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation des travaux en cours.

2-5 - Contrats de développement :

Les résultats sur les contrats de développement à caractère pluriannuel sont dégagés selon le degré d'avancement. Celui-ci est mesuré sur la base des coûts des travaux et services réalisés par rapport au coût total estimé des contrats.

Le degré d'avancement des programmes de développement P120C et P160C est mesuré en fonction de la part propre des coûts engagés par la société sans prise en compte des coûts de

sous-traitance AVIO et ARIANEGROUP qui ne sont pas représentatifs de l'avancement des programmes.

2-6 - Contrats de marchés de production :

Les marchés de production sont facturés à la livraison ou à l'acceptation par le client des biens correspondants.

Le résultat dégagé lors de chaque livraison de chaque moteur est déterminé sur la base du taux de marge unique estimé à terminaison des contrats de production PB, P120 Ariane 6 et P120 VEGA-C.

Chacun des contrats représente un contrat unique avec un ensemble de livraisons.

2-7 - Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

2-8 - Provisions pour risques et charges :

Les risques et charges identifiés jusqu'à la date d'arrêté des comptes ont été couverts par les provisions suivantes (cf § 3.4):

- les engagements au titre des indemnités de fin de carrière,
- les engagements au titre de la médaille du travail.

Les pertes probables sur les travaux ou prestations restant à exécuter des contrats en-cours, font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour perte à terminaison, enregistrée en provision pour risque.

2-9 - Engagements de retraite :

Les régimes mis en place pour couvrir les engagements de retraite (indemnités de fin de carrière - IFC) sont des régimes à prestations définies ou des régimes à cotisations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, les versements aux organismes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure. Aucun engagement n'est donc comptabilisé à ce titre.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de départ en retraite supportés par la société Europropulsion au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise ont fait l'objet de la comptabilisation d'une provision.

Comme précédemment, les montants provisionnés durant l'exercice 2023 ont été évalués selon la méthode des unités de crédit projetés (méthode rétrospective) avec salaires de fin de carrière qui consiste à évaluer, pour chaque salarié, la valeur actuelle des indemnités auxquelles ses états de service lui donneront droit lors de son départ en retraite. Ces engagements de retraite ont fait l'objet d'une évaluation par un actuaire indépendant.

3 - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT :

3-1 - Informations sur les immobilisations :

(cf état des immobilisations et tableau des amortissements)

3-2 - Informations sur les créances et les dettes :

(cf état des créances et des dettes)

3-3 - Capitaux propres :

(cf tableau de répartition du capital et tableau de variation des capitaux propres)

3-4 - Provisions pour risques et charges :

(cf tableau des provisions)

3-4-1 - Les dotations aux provisions de l'exercice 2023 s'élèvent à 44.581 € et correspondent aux risques et charges suivants :

- La dotation à la provision pour engagements de retraite de l'exercice qui s'élève à 42.466 €, le solde de la provision s'élève à 518.132 €.
- La dotation à la provision pour médailles du travail de l'exercice qui s'élève à 2.115 €, le solde de la provision s'élève à 18.268 €.

3-4-2 - Les reprises de provisions pour risques et charges de 61.005 € regroupent :

- des reprises de provisions d'exploitation pour engagements de retraite de 56.656 €.
- une reprise de provision pour médailles du travail de l'exercice qui s'élève à 4.349 €.

3-5 - Transactions entre les parties liées :

Absence de transactions conclues à des conditions de marché hors norme.

3-6 - Informations sur les « charges à payer » :

Les montants des « charges à payer » inclus dans les postes du bilan sont les suivants :

- Fournisseurs, factures non parvenues:	23.533.013 €.
- Charges de personnel à payer:	1.861.966 €.
- Charges sociales à payer:	671.769 €.
- Etat, charges à payer:	1.093.966 €.

Les fournisseurs « Factures non parvenues » correspondent à concurrence de 21.608 K€ à des achats de sous traitances sur contrat développement, en particulier le contrat P160C, en lien avec la méthode de comptabilisation des contrats à l'avancement.

Le compte « Etat charges à payer » correspond pour partie aux dettes de CFE pour 906 K€.

3-7 - Informations sur les « produits à recevoir » :

Les « produits à recevoir » correspondent aux « Clients, factures à établir » de 23.205 K€, pour l'essentiel sur le contrat de développement P160C en lien avec la méthode de comptabilisation des contrats à l'avancement.

3-8 - Informations sur les « produits constatés d'avance » :

Les produits constatés d'avance de 15.193 K€ correspondent au chiffre d'affaires extourné, relatif à des travaux non effectués à la clôture de l'exercice.

3-9 - Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires de 116.517 K€ est réalisé principalement avec deux clients européens et se répartit comme suit :

- chiffre d'affaires production : 64.992 K€ ;
- chiffre d'affaires de développement : 51.525 K€.

3-10 - Stocks et en-cours :

Les en-cours de production de 108.078 K€ au 31 décembre 2023 correspondent pour l'essentiel à des en-cours sur les contrats de production P120 ARIANE 6 et P80 VEGA, ainsi que sur le contrat de développement P120C.

3-11 - Impôt sur les sociétés :

L'impôt sur les sociétés avant crédits d'impôt s'élève à 862.076 €.

En application de l'article 39 decies du CGI, l'impôt sur les sociétés a été déterminé après déduction exceptionnelle en faveur des investissements d'un montant de 25.894 € générant une économie d'impôt de 6.474 €.

De plus, la société a comptabilisé dans les comptes de l'exercice :

- le Crédit d'Impôt Recherche au titre de l'année 2023 pour 1.235.683 €,
- un excédent de provision de Crédit d'Impôt Recherche pour - 54.121 € au titre de l'année 2022,
- le Crédit d'Impôt pour investissements outre-mer au titre de l'année 2023 pour 121.028 €.

Un tableau figurant en annexe détaille la ventilation de l'impôt sur les sociétés.

3-12 - Situation fiscale différée :

La prise en considération de certaines charges et de certains produits, dans des exercices différents, pour la détermination du résultat imposable et du résultat comptable conduit à une situation fiscale différée, présentée dans le tableau figurant en annexe.

3-13 Résultat exceptionnel

Au cours de l'exercice, la société a facturé auprès de l'ESA une indemnité de contrat d'un montant de 1.231 K€ H.T, pour non respect des clauses de cadences du contrat. Ce revenu a été comptabilisé en produits exceptionnels.

4 - AUTRES INFORMATIONS:

4-1 - Effectif :

L'effectif au 31/12/2023, qui s'élève à 48 personnes, est le suivant :

	Etablissement SURESNES	Etablissement KOUROU
Cadres :	14	8
Non cadres :	1	25

L'effectif est de 46 salariés à contrats à durée indéterminée et 2 salariés en contrat à durée déterminée.

4-2 - Honoraires du Commissaire aux comptes :

Conformément au décret n° 208-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires du commissaire aux comptes, figurant au compte de résultat de l'exercice au titre du contrôle légal des comptes de l'année 2023, ressort à 26.500 € et les honoraires comptabilisés au titre des autres services s'élèvent à 11.500 € pour l'année 2023.

4-3 - Rémunérations des dirigeants :

La rémunération des dirigeants n'est pas communiquée car elle permettrait d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction.

4-4 - Identités des sociétés consolidantes :

ARIANEGROUP SAS, 51-61 Route de Verneuil – 78130 LES MUREAUX, 519 032 247 RCS VERSAILLES

AVIO SPA, Via Ariana km 5,200 – 00034 COLLEFERRO, REA n°1177979 ROME

4-5 - Engagements hors bilan :

. Engagements donnés :

Caution bancaire au profit d'un tiers : la banque BNP s'est portée caution au profit de la Direction Générale des Douanes, jusqu'à concurrence d'un montant de un million quatre cent quarante quatre mille euros, pour garantie du paiement des droits, taxes et intérêts dont la société Europropulsion serait redevable en cas d'inexécution totale ou partielle des engagements souscrits dans le cadre de tous régimes et procédures douaniers.

. Engagements reçus : Néant

. Engagements réciproques : Absence d'engagements réciproques non équilibrés.

S.A. EUROPROPULSION
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en Euros)

	31/12/2022	Affectation résultat	Dividendes	Résultat N	Provisions réglementées	31/12/2023
Capital social	1 200 000					1 200 000
Réserve légale	121 959					121 959
Réserves réglementées	19 592					19 592
Report à nouveau	8 628 087	70 042				8 698 129
Résultat de l'exercice	6 070 042	-70 042	-6 000 000	4 463 866		4 463 866
Distribution						
Total	16 039 681	0	-6 000 000	4 463 866	0	14 503 547

S.A. EUROPROPULSION AU 31 DECEMBRE 2023

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS: VALEURS BRUTES (en Euros)				
EXERCICE 2023	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	1 576 075	86 306		1 662 381
Immobilisations incorporelles en cours	4 589	44 212	4 589	44 212
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 580 663	130 519	4 589	1 706 593
Constructions	373 461			373 461
Installations techn., matériel et outillage	6 359 359	345 793	84 643	6 620 509
Installations générales, agencements	2 461 748	61 291		2 523 039
Matériel de transport	151 244			151 244
Matériel de bureau, informatique, mobilier	742 632	84 583	127 171	700 044
Divers				
Immobilisations corporelles en cours	110 252		110 252	0
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 198 696	491 667	322 065	10 368 296
Participations				
Titres immobilisés				
Prêts et autres immo.financières	291 379	25 033	50 357	266 054
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	291 379	25 033	50 357	266 054
TOTAL GENERAL	12 070 737	647 218	377 011	12 340 944

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS: AMORTISSEMENTS (en Euros)				
EXERCICE 2023	Début exercice	Dotations	Diminutions	Fin exercice
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	1 400 100	52 043		1 452 143
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 400 100	52 043		1 452 143
Constructions	172 289	21 321		193 610
Installations techn., matériel et outillage	5 395 634	210 605	84 643	5 521 597
Installations générales, agencements	1 816 473	114 770		1 931 244
Matériel de transport	151 244			151 244
Matériel de bureau, informatique, mobilier	625 529	70 725	127 171	569 082
Divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 161 170	417 421	211 814	8 366 777
TOTAL GENERAL	9 561 270	469 465	211 814	9 818 921

Dotations aux amortissements d'exploitation :	469 465
Dotations aux amortissements exceptionnels :	
Total des dotations aux amortissements :	469 465

S.A. EUROPROPULSION AU 31 DECEMBRE 2023

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES (en Euros)				
EXERCICE 2023	Montant total	Echéance à moins d' 1 an	Echéance à plus d' 1 an	Echéance à plus de 5 ans
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE:				
. Rattachées à des participations				
. Prêts	20 000	13 583	6 417	
. Autres	246 054	30 085	215 969	
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT:				
. Avances & acomptes versés sur commande	137 679 643	137 679 643		
. Clients et comptes rattachés	25 443 435	25 443 435		
. Autres	58 265 392	58 265 392		
. Capital appelé non versé				
. Charges constatées d'avance	22 363	22 363		
TOTAL CREANCES	221 676 887	221 454 502	222 386	
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des éta. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	4 119	4 119		
Avances et acomptes recus s/commande en cours	259 011 079	259 011 079		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 030 540	43 030 540		
Dettes fiscales et sociales	9 127 720	9 127 720		
Dettes sur immobilisations	9 947	9 947		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	15 193 495	15 193 495		
TOTAL DETTES	326 376 900	326 376 900		

S.A. EUROPROPULSION AU 31 DECEMBRE 2023

TABLEAU DES PROVISIONS (en Euros)				
EXERCICE 2023	Début exercice	Dotations	Reprises *	Fin exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	552 824	44 581	61 005	536 400
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
. sur immobilisations	30 085			30 085
. sur stocks et en cours				
. sur comptes clients				
. autres provisions pour dépréciation				
TOTAL GENERAL	582 909	44 581	61 005	566 485
Dont dotations et reprises:	Exploitation	44 581	61 005	
	Financières			
	Exceptionnelles			

* L'information relative aux reprises de provisions utilisées et non utilisées est donnée en § 3.4.2.
L'information relative aux IFC est donnée en § 2.9.

S.A. EUROPROPULSION AU 31 DECEMBRE 2023

SITUATION FISCALE DIFFEREE (en Euros)			
NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	BASE	TAUX D'IS	IMPOT SOCIETE
CREANCES D'IMPOTS			
Organic	156 027	25,83%	40 294
Participation des salariés et forfait social	479 120	25,83%	123 733
Provision pour retraite	518 132	25,83%	133 808
TOTAL	1 153 279		297 834
DETTES D'IMPOTS			
TOTAL			

**REPARTITION DU CAPITAL DE LA S.A. EUROPROPULSION
AU 31 DECEMBRE 2023**

ACTIONNAIRES	ACTIONS DETENUES
ARIANEGROUP SAS 51-61 Route de Verneuil 78130 LES MUREAUX	40 000
AVIO SPA Via Ariana km 5,200 00034 COLLEFERRO ITALIE	39 997
Autres actionnaires	3
TOTAL	80 000

Montant du capital	1 200 000 €
Nominal par action	15 €

S.A. EUROPROPULSION AU 31 DECEMBRE 2023

VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (en Euros)								
	Résultat comptable avant impôt	Résultat fiscal avant impôt	Impôt				Résultat net (avant participation)	
			Théorique	Crédit d'impôt recherche	Crédit d'impôt Investissements Outre Mer	Constaté en charges	Théorique	Comptable
Courant	3 224 895	2 237 535	561 445	-1 181 562	-121 028	-741 145	2 663 450	3 966 040
Exceptionnel	1 197 724	1 198 107	300 630			300 630	897 093	897 093
TOTAL	4 422 619	3 435 642	862 076	-1 181 562	-121 028	-440 514	3 560 543	4 863 133

Participation 2023 -399 267

Résultat net comptable	4 463 866
------------------------	-----------

Le montant d'impôt constaté au compte de résultat se décompose comme suit:

Impôt sur les sociétés	862 076
Crédit d'impôt recherche	-1 181 562
Crédit d'impôt Investissements Outre Mer	-121 028
Total Impôt sur les bénéfices du compte de résultat	-440 514

EUROPULSION
Société anonyme au capital de 1.200.000 euros
22 Quai Gallieni – 92150 SURESNES
388 250 797 RCS NANTERRE

**TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 10 Avril 2024**

Première résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2023

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration, ainsi que du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui ont été présentés et faisant apparaître un bénéfice de 4.463.866 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charges de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Deuxième résolution : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 4.463.865,84 euros et augmenté du report à nouveau créditeur de 8.698.129,34 euros, soit un montant total de 13.161.995,18 euros comme suit :

- versement d'un dividende de.....4.400.000,00 euros
- inscription du solde en report à nouveau pour un montant de 8.761.995,18 euros

Le dividende net par action sera donc de 55,00 euros.

Le montant total des dividendes de 4.400.000,00 € constitue un revenu imposé au taux forfaitaire de 12,8 %, sauf option pour le barème de l'IR.

En cas d'option pour le barème de l'IR, celui-ci constitue un revenu éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts, dans les conditions et limites légales.

Il est également précisé que les dividendes distribués feront l'objet d'un paiement à la source des prélèvements sociaux.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées sous forme de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

EXERCICE	DIVIDENDES DISTRIBUES PAR ACTION	DIVIDENDES TOTAL DISTRIBUES	REGIME FISCAL
Distribution 2023 sur résultat 2022	75 €	6.000.000 €	Eligible à l'abattement de 40% sur option
Distribution 2022 sur résultat 2021	60 €	4.800.000 €	Eligible à l'abattement de 40% sur option
Distribution 2021 sur résultat 2020	0 €	0 €	Eligible à l'abattement de 40% sur option

Troisième résolution : Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Quatrième résolution : Pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale pour faire tout dépôt et publication requis.



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

EUROPROPULSION

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

EUROPROPULSION

Société anonyme

RCS : 388 250 797 NANTERRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société EUROPROPULSION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EUROPROPULSION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris La Défense, date de la signature numérique

Jean-Luc Barlet

Associé

Didier FLEYTOUX

Expert comptable - Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie régionale de Paris

S.A. EUROPROPULSION

Société Anonyme au capital de 1.200.000 Euros.

22, quai Gallieni

92150 SURESNES

388 250 797 RCS NANTERRE

COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2023

- 1 -

BILAN ACTIF

Désignation : Europropulsion
Adresse : 22 Quai Galliéni 92150 Suresnes
N°SIRET : 38 825 079 700 015

Code APE :

Durée N : 12
Durée N-1 : 12

Rubriques	Montant brut	Amortissements	décembre 2023	décembre 2022
Capital souscrit non appelé	I AA			
IMMOBILISAT. INCORPORELLES				
Frais d'établissement	AB	AC		
Frais de recherche et développement	AD	AE		
Concessions,brevets,droits similaires	AF 1 662 381	AG 1 452 143	210 238	175 975
Fonds commercial (1)	AH	AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ 44 212	AK	44 212	4 589
Avances,acomptes immob. incorpor.	AL	AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	AN	AO		
Constructions	AP 373 461	AQ 193 610	179 850	201 171
Installations techniq., matériel, outillage	AR 6 620 509	AS 5 521 597	1 098 912	963 725
Autres immobilisations corporelles	AT 3 374 326	AU 2 651 570	722 756	762 378
Immobilisations en cours	AV	AW		110 252
Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations par mise en équivalence	CS	CT		
Autres participations	CU	CV		
Créances rattachées à participations	BB	BC		
Autres titres immobilisés	BD	BE		
Prêts	BF 20 000	BG	20 000	40 800
Autres immobilisations financières	BH 246 054	BI 30 085	215 969	220 493
TOTAL II	BJ 12 340 944	BK 9 849 006	2 491 938	2 479 382
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
En-cours de production de biens	BN 108 077 607	BO	108 077 607	126 052 915
En-cours de production de services	BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
Marchandises	BT	BU		
Avances,acomptes versés/commandes	BV 137 679 643	BW	137 679 643	88 038 720
CREANCES				
Créances clients & cptes rattachés (3)	BX 25 443 435	BY	25 443 435	21 891 607
Autres créances (3)	BZ 58 265 392	CA	58 265 392	63 970 383
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dt actions propres <input type="text"/>)	CD	CE		
Disponibilités	CF 9 436 468	CG	9 436 468	20 284 201
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance (3)	CH 22 363	CI	22 363	51 524
TOTAL III	CJ 338 924 909	CK	338 924 909	320 289 351
Charges à répartir/plsrs exercices	IV CL			
Primes remboursés des obligations	V CM			
Ecarts de conversion actif	VI CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO 338 924 909	1A 9 849 006	341 416 846	322 768 732

Désignation : Europropulsion

Rubriques		décembre 2023	décembre 2022
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel (1) (dont versé : <input type="text"/>)	DA	1 200 000	1 200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB		
Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence <input type="text"/> EK <input type="text"/>)	DC		
Réserve légale (3)	DD	121 959	121 959
Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
Réserves réglementées (3) (dont rés. prov. cou <input type="text"/> B1 <input type="text"/>)	DF	19 592	19 592
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig. <input type="text"/> EJ <input type="text"/>)	DG		
Report à nouveau	DH	8 698 129	8 628 087
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	4 463 866	6 070 042
Subventions d'investissements	DJ		
Provisions réglementées	DK		
TOTAL I	DL	14 503 547	16 039 681
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées	DN		
TOTAL II	DO		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	DP		
Provisions pour charges	DQ	536 400	552 824
TOTAL III	DR	536 400	552 824
DETTES (4)			
Emprunts obligataires convertibles	DS		
Autres emprunts obligataires	DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participa <input type="text"/> EI <input type="text"/>)	DV	4 119	3 765,88
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	259 011 079	259 759 157
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	43 030 540	25 960 839
Dettes fiscales et sociales	DY	9 127 720	8 739 484
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	9 947	67 412
Autres dettes	EA		1 465
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance (4)	EB	15 193 495	11 644 106
TOTAL IV	EC	326 376 900	306 176 227
Ecart de conversion passif	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	341 416 846	322 768 732

Désignation : Europropulsion

Rubriques	France		Exportation			décembre 2023	décembre 2022
	FA		FB				
Ventes de marchandises	FA		FB		FC		
Production - biens	FD	53 621 029	FE	16 327 830	FF	69 948 859	66 960 947
vendue - services	FG	28 038 457	FH	18 529 496	FI	46 567 953	46 706 242
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	FJ	116 516 811	FK	69 948 859	FL	116 516 811	113 667 189
Production stockée					FM	-17 975 308	26 246 040
Production immobilisée					FN		
Subventions d'exploitation					FO		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP	181 755	230 807
Autres produits (1) (11)					FQ	1	631
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)				I	FR	98 723 259	140 144 667
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS		
Variation de stock (marchandises)					FT		
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)					FU		
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)					FV		
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)					FW	88 445 710	127 096 451
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	712 458	953 687
Salaires et traitements					FY	5 017 516	5 738 946
Charges sociales (10)					FZ	2 355 263	2 644 708
DOTATIONS D'EXPLOITATION							
Sur immobilisations : - dotations aux amortissements					GA	469 465	520 116
- dotations aux provisions					GB		
Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC		
Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	44 581	48 016
Autres charges (12)					GE	31 829	13 795
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4)				II	GF	97 076 820,90	137 015 719,25
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	1 646 438	3 128 947
OPERATIONS EN COMMUN							
Bénéfice attribué ou perte transférée				III	GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré				IV	GI		
PRODUITS FINANCIERS							
Produits financiers de participations (5)					GJ		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 578 457	76 498
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	0	147 885
Différences positives de change					GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS				V	GP	1 578 457	224 382
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ		
Intérêts et charges assimilées (6)					GR	0	148 242
Différences négatives de change					GS		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES				VI	GU	0	148 242
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	1 578 457	76 140
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	3 224 895	3 205 087

Rubriques		décembre 2023	décembre 2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 231 000	4 137 726
Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	1	81
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (7)	VII HD	1 231 001	4 137 807
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	33 277	34 284
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	0	47 685
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	0	30 085
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (7)	VIII HH	33 277	112 054
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI	1 197 724	4 025 753
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	IX HJ	399 267	863 660
Impôts sur les bénéfices	X HK	-440 514	297 138
TOTAL DES PRODUITS	HL	101 532 717	144 506 856
TOTAL DES CHARGES	HM	97 068 851	138 436 814
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	HN	4 463 866	6 070 042

S.A. EUROPROPULSION

Société Anonyme au capital de 1.200.000 Euros.

22, quai Gallieni

92150 SURESNES

388 250 797 RCS NANTERRE

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2023

1 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE:

L'activité de l'exercice 2023 a été marquée par :

- la vente de 1 jeu de moteurs PB, pour 1,5 jeux vendus au cours de l'exercice précédent,
- la vente de 3 moteurs P120C-VEGAC pour 3 moteurs vendus au cours de l'exercice précédent (dont le moteur de qualification),
- la vente de 1 moteur P80-VEGA pour 0 moteur vendu au cours de l'exercice précédent,
- la continuation des activités du développement P120C et la montée en puissance du projet de développement P160C (anciennement dénommé P120C+).

2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES:

Les comptes sociaux au 31 décembre 2023 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement de l'ANC 2014-03 relatif au plan comptable général et des règlements de l'ANC le modifiant.

2-1 - Immobilisations incorporelles :

Elles correspondent à des logiciels amortis sur 3 à 5 ans en linéaire.

Les logiciels acquis et les coûts de développement interne de logiciels sont immobilisés.

Les investissements de logiciels de l'exercice s'élèvent à 82 K€, auxquels s'ajoutent les immobilisations incorporelles en cours de l'exercice précédent de 4 K€.

Au titre de l'exercice 2023, les frais de recherche et de développement, autres que les coûts de développement de logiciels, sont comptabilisés en charges d'exploitation, les critères pour leur immobilisation, tels que définis par la réglementation en vigueur, n'étant pas réunis. L'essentiel des coûts directs de recherche de l'exercice 2023 s'élève à 3.201 K€ et sont intégralement imputés sur les contrats de développement.

2-2 - Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique ou de production (hors frais financiers) diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Ces immobilisations sont amorties selon les durées d'utilisation :

- Constructions sur sol d'autrui : 5 à 20 ans,
- Installations techniques : 3 à 20 ans,
- Installations générales, agencements, aménagements : 5 à 20 ans,
- Matériel de bureau et informatique: 3 à 10 ans,
- Mobilier : 3 à 10 ans,
- Matériel de transport : 2 à 5 ans.

Le mode d'amortissement retenu est l'amortissement linéaire.

Des provisions pour dépréciation sont constatées lorsque les amortissements ne permettent pas de traduire la perte de valeur de l'immobilisation concernée. Si à la clôture des comptes, il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur, la société effectue un test de dépréciation.

Une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle étant la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'utilité.

Les investissements d'immobilisations corporelles de l'exercice s'élèvent à 381 K€ auxquels s'ajoutent les immobilisations en cours de l'exercice précédent de 111 K€.

Les acquisitions et les cessions d'immobilisations corporelles sont traduites dans le tableau ci-joint des immobilisations.

2-3 - Immobilisations financières :

Elles sont composées de dépôts de garantie pour des locations immobilières et de prêts au personnel. Ces créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation d'un dépôt de garantie versé de 30 K€ est comptabilisée dans les comptes de la société.

2-4 - Stocks et En-cours de production :

La valorisation des en-cours comporte les charges de production directes (coût d'acquisition des matières consommées, sous traitance industrielle, main d'œuvre directe de production) et indirectes (frais généraux des sites de production). Le coût de production ainsi obtenu, ne comporte donc pas de frais de siège, de frais commerciaux conformément au Plan Comptable Général 2014-03. Par ailleurs, les frais financiers ne sont pas incorporés dans la valorisation des en-cours.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont constituées en tenant compte du prix du marché, des perspectives de vente mais aussi du risque lié à l'obsolescence, apprécié par rapport à des niveaux de stocks objectifs.

Les pertes sur les coûts réalisés font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation des travaux en cours.

2-5 - Contrats de développement :

Les résultats sur les contrats de développement à caractère pluriannuel sont dégagés selon le degré d'avancement. Celui-ci est mesuré sur la base des coûts des travaux et services réalisés par rapport au coût total estimé des contrats.

Le degré d'avancement des programmes de développement P120C et P160C est mesuré en fonction de la part propre des coûts engagés par la société sans prise en compte des coûts de

sous-traitance AVIO et ARIANEGROUP qui ne sont pas représentatifs de l'avancement des programmes.

2-6 - Contrats de marchés de production :

Les marchés de production sont facturés à la livraison ou à l'acceptation par le client des biens correspondants.

Le résultat dégagé lors de chaque livraison de chaque moteur est déterminé sur la base du taux de marge unique estimé à terminaison des contrats de production PB, P120 Ariane 6 et P120 VEGA-C.

Chacun des contrats représente un contrat unique avec un ensemble de livraisons.

2-7 - Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

2-8 - Provisions pour risques et charges :

Les risques et charges identifiés jusqu'à la date d'arrêté des comptes ont été couverts par les provisions suivantes (cf § 3.4):

- les engagements au titre des indemnités de fin de carrière,
- les engagements au titre de la médaille du travail.

Les pertes probables sur les travaux ou prestations restant à exécuter des contrats en-cours, font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour perte à terminaison, enregistrée en provision pour risque.

2-9 - Engagements de retraite :

Les régimes mis en place pour couvrir les engagements de retraite (indemnités de fin de carrière - IFC) sont des régimes à prestations définies ou des régimes à cotisations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, les versements aux organismes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure. Aucun engagement n'est donc comptabilisé à ce titre.

Dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de départ en retraite supportés par la société Europropulsion au titre de la convention collective des industries métallurgiques et connexes ou d'accords d'entreprise ont fait l'objet de la comptabilisation d'une provision.

Comme précédemment, les montants provisionnés durant l'exercice 2023 ont été évalués selon la méthode des unités de crédit projetés (méthode rétrospective) avec salaires de fin de carrière qui consiste à évaluer, pour chaque salarié, la valeur actuelle des indemnités auxquelles ses états de service lui donneront droit lors de son départ en retraite. Ces engagements de retraite ont fait l'objet d'une évaluation par un actuaire indépendant.

3 - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT :

3-1 - Informations sur les immobilisations :

(cf état des immobilisations et tableau des amortissements)

3-2 - Informations sur les créances et les dettes :

(cf état des créances et des dettes)

3-3 - Capitaux propres :

(cf tableau de répartition du capital et tableau de variation des capitaux propres)

3-4 - Provisions pour risques et charges :

(cf tableau des provisions)

3-4-1 - Les dotations aux provisions de l'exercice 2023 s'élèvent à 44.581 € et correspondent aux risques et charges suivants :

- La dotation à la provision pour engagements de retraite de l'exercice qui s'élève à 42.466 €, le solde de la provision s'élève à 518.132 €.
- La dotation à la provision pour médailles du travail de l'exercice qui s'élève à 2.115 €, le solde de la provision s'élève à 18.268 €.

3-4-2 - Les reprises de provisions pour risques et charges de 61.005 € regroupent :

- des reprises de provisions d'exploitation pour engagements de retraite de 56.656 €.
- une reprise de provision pour médailles du travail de l'exercice qui s'élève à 4.349 €.

3-5 - Transactions entre les parties liées :

Absence de transactions conclues à des conditions de marché hors norme.

3-6 - Informations sur les « charges à payer » :

Les montants des « charges à payer » inclus dans les postes du bilan sont les suivants :

- Fournisseurs, factures non parvenues:	23.533.013 €.
- Charges de personnel à payer:	1.861.966 €.
- Charges sociales à payer:	671.769 €.
- Etat, charges à payer:	1.093.966 €.

Les fournisseurs « Factures non parvenues » correspondent à concurrence de 21.608 K€ à des achats de sous traitances sur contrat développement, en particulier le contrat P160C, en lien avec la méthode de comptabilisation des contrats à l'avancement.

Le compte « Etat charges à payer » correspond pour partie aux dettes de CFE pour 906 K€.

3-7 - Informations sur les « produits à recevoir » :

Les « produits à recevoir » correspondent aux « Clients, factures à établir » de 23.205 K€, pour l'essentiel sur le contrat de développement P160C en lien avec la méthode de comptabilisation des contrats à l'avancement.

3-8 - Informations sur les « produits constatés d'avance » :

Les produits constatés d'avance de 15.193 K€ correspondent au chiffre d'affaires extourné, relatif à des travaux non effectués à la clôture de l'exercice.

3-9 - Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires de 116.517 K€ est réalisé principalement avec deux clients européens et se répartit comme suit :

- chiffre d'affaires production : 64.992 K€ ;
- chiffre d'affaires de développement : 51.525 K€.

3-10 - Stocks et en-cours :

Les en-cours de production de 108.078 K€ au 31 décembre 2023 correspondent pour l'essentiel à des en-cours sur les contrats de production P120 ARIANE 6 et P80 VEGA, ainsi que sur le contrat de développement P120C.

3-11 - Impôt sur les sociétés :

L'impôt sur les sociétés avant crédits d'impôt s'élève à 862.076 €.

En application de l'article 39 decies du CGI, l'impôt sur les sociétés a été déterminé après déduction exceptionnelle en faveur des investissements d'un montant de 25.894 € générant une économie d'impôt de 6.474 €.

De plus, la société a comptabilisé dans les comptes de l'exercice :

- le Crédit d'Impôt Recherche au titre de l'année 2023 pour 1.235.683 €,
- un excédent de provision de Crédit d'Impôt Recherche pour - 54.121 € au titre de l'année 2022,
- le Crédit d'Impôt pour investissements outre-mer au titre de l'année 2023 pour 121.028 €.

Un tableau figurant en annexe détaille la ventilation de l'impôt sur les sociétés.

3-12 - Situation fiscale différée :

La prise en considération de certaines charges et de certains produits, dans des exercices différents, pour la détermination du résultat imposable et du résultat comptable conduit à une situation fiscale différée, présentée dans le tableau figurant en annexe.

3-13 Résultat exceptionnel

Au cours de l'exercice, la société a facturé auprès de l'ESA une indemnité de contrat d'un montant de 1.231 K€ H.T, pour non respect des clauses de cadences du contrat. Ce revenu a été comptabilisé en produits exceptionnels.

4 - AUTRES INFORMATIONS:

4-1 - Effectif :

L'effectif au 31/12/2023, qui s'élève à 48 personnes, est le suivant :

	Etablissement SURESNES	Etablissement KOUROU
Cadres :	14	8
Non cadres :	1	25

L'effectif est de 46 salariés à contrats à durée indéterminée et 2 salariés en contrat à durée déterminée.

4-2 - Honoraires du Commissaire aux comptes :

Conformément au décret n° 208-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires du commissaire aux comptes, figurant au compte de résultat de l'exercice au titre du contrôle légal des comptes de l'année 2023, ressort à 26.500 € et les honoraires comptabilisés au titre des autres services s'élèvent à 11.500 € pour l'année 2023.

4-3 - Rémunérations des dirigeants :

La rémunération des dirigeants n'est pas communiquée car elle permettrait d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction.

4-4 - Identités des sociétés consolidantes :

ARIANEGROUP SAS, 51-61 Route de Verneuil – 78130 LES MUREAUX, 519 032 247 RCS VERSAILLES

AVIO SPA, Via Ariana km 5,200 – 00034 COLLEFERRO, REA n°1177979 ROME

4-5 - Engagements hors bilan :

. Engagements donnés :

Caution bancaire au profit d'un tiers : la banque BNP s'est portée caution au profit de la Direction Générale des Douanes, jusqu'à concurrence d'un montant de un million quatre cent quarante quatre mille euros, pour garantie du paiement des droits, taxes et intérêts dont la société Europropulsion serait redevable en cas d'inexécution totale ou partielle des engagements souscrits dans le cadre de tous régimes et procédures douaniers.

. Engagements reçus : Néant

. Engagements réciproques : Absence d'engagements réciproques non équilibrés.

S.A. EUROPROPULSION
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (en Euros)

	31/12/2022	Affectation résultat	Dividendes	Résultat N	Provisions réglementées	31/12/2023
Capital social	1 200 000					1 200 000
Réserve légale	121 959					121 959
Réserves réglementées	19 592					19 592
Report à nouveau	8 628 087	70 042				8 698 129
Résultat de l'exercice	6 070 042	-70 042	-6 000 000	4 463 866		4 463 866
Distribution						
Total	16 039 681	0	-6 000 000	4 463 866	0	14 503 547

S.A. EUROPROPULSION AU 31 DECEMBRE 2023

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS: VALEURS BRUTES (en Euros)				
EXERCICE 2023	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	1 576 075	86 306		1 662 381
Immobilisations incorporelles en cours	4 589	44 212	4 589	44 212
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 580 663	130 519	4 589	1 706 593
Constructions	373 461			373 461
Installations techn., matériel et outillage	6 359 359	345 793	84 643	6 620 509
Installations générales, agencements	2 461 748	61 291		2 523 039
Matériel de transport	151 244			151 244
Matériel de bureau, informatique, mobilier	742 632	84 583	127 171	700 044
Divers				
Immobilisations corporelles en cours	110 252		110 252	0
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 198 696	491 667	322 065	10 368 296
Participations				
Titres immobilisés				
Prêts et autres immo.financières	291 379	25 033	50 357	266 054
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	291 379	25 033	50 357	266 054
TOTAL GENERAL	12 070 737	647 218	377 011	12 340 944

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS: AMORTISSEMENTS (en Euros)				
EXERCICE 2023	Début exercice	Dotations	Diminutions	Fin exercice
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	1 400 100	52 043		1 452 143
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 400 100	52 043		1 452 143
Constructions	172 289	21 321		193 610
Installations techn., matériel et outillage	5 395 634	210 605	84 643	5 521 597
Installations générales, agencements	1 816 473	114 770		1 931 244
Matériel de transport	151 244			151 244
Matériel de bureau, informatique, mobilier	625 529	70 725	127 171	569 082
Divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 161 170	417 421	211 814	8 366 777
TOTAL GENERAL	9 561 270	469 465	211 814	9 818 921

Dotations aux amortissements d'exploitation :	469 465
Dotations aux amortissements exceptionnels :	
Total des dotations aux amortissements :	469 465

S.A. EUROPROPULSION AU 31 DECEMBRE 2023

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES (en Euros)				
EXERCICE 2023	Montant total	Echéance à moins d' 1 an	Echéance à plus d' 1 an	Echéance à plus de 5 ans
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE:				
. Rattachées à des participations				
. Prêts	20 000	13 583	6 417	
. Autres	246 054	30 085	215 969	
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT:				
. Avances & acomptes versés sur commande	137 679 643	137 679 643		
. Clients et comptes rattachés	25 443 435	25 443 435		
. Autres	58 265 392	58 265 392		
. Capital appelé non versé				
. Charges constatées d'avance	22 363	22 363		
TOTAL CREANCES	221 676 887	221 454 502	222 386	
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des ét. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	4 119	4 119		
Avances et acomptes recus s/commande en cours	259 011 079	259 011 079		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 030 540	43 030 540		
Dettes fiscales et sociales	9 127 720	9 127 720		
Dettes sur immobilisations	9 947	9 947		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	15 193 495	15 193 495		
TOTAL DETTES	326 376 900	326 376 900		

S.A. EUROPROPULSION AU 31 DECEMBRE 2023

TABLEAU DES PROVISIONS (en Euros)				
EXERCICE 2023	Début exercice	Dotations	Reprises *	Fin exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	552 824	44 581	61 005	536 400
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
. sur immobilisations	30 085			30 085
. sur stocks et en cours				
. sur comptes clients				
. autres provisions pour dépréciation				
TOTAL GENERAL	582 909	44 581	61 005	566 485
Dont dotations et reprises:	Exploitation	44 581	61 005	
	Financières			
	Exceptionnelles			

* L'information relative aux reprises de provisions utilisées et non utilisées est donnée en § 3.4.2.
L'information relative aux IFC est donnée en § 2.9.

S.A. EUROPROPULSION AU 31 DECEMBRE 2023

SITUATION FISCALE DIFFEREE (en Euros)			
NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES	BASE	TAUX D'IS	IMPOT SOCIETE
CREANCES D'IMPOTS			
Organic	156 027	25,83%	40 294
Participation des salariés et forfait social	479 120	25,83%	123 733
Provision pour retraite	518 132	25,83%	133 808
TOTAL	1 153 279		297 834
DETTES D'IMPOTS			
TOTAL			

**REPARTITION DU CAPITAL DE LA S.A. EUROPROPULSION
AU 31 DECEMBRE 2023**

ACTIONNAIRES	ACTIONS DETENUES
ARIANEGROUP SAS 51-61 Route de Verneuil 78130 LES MUREAUX	40 000
AVIO SPA Via Ariana km 5,200 00034 COLLEFERRO ITALIE	39 997
Autres actionnaires	3
TOTAL	80 000

Montant du capital	1 200 000 €
Nominal par action	15 €

S.A. EUROPROPULSION AU 31 DECEMBRE 2023

VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (en Euros)								
	Résultat comptable avant impôt	Résultat fiscal avant impôt	Impôt				Résultat net (avant participation)	
			Théorique	Crédit d'impôt recherche	Crédit d'impôt Investissements Outre Mer	Constaté en charges	Théorique	Comptable
Courant	3 224 895	2 237 535	561 445	-1 181 562	-121 028	-741 145	2 663 450	3 966 040
Exceptionnel	1 197 724	1 198 107	300 630			300 630	897 093	897 093
TOTAL	4 422 619	3 435 642	862 076	-1 181 562	-121 028	-440 514	3 560 543	4 863 133

Participation 2023 -399 267

Résultat net comptable	4 463 866
------------------------	-----------

Le montant d'impôt constaté au compte de résultat se décompose comme suit:

Impôt sur les sociétés	862 076
Crédit d'impôt recherche	-1 181 562
Crédit d'impôt Investissements Outre Mer	-121 028
Total Impôt sur les bénéfices du compte de résultat	-440 514